

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

Dans l'industrie allemande.

Nous avons publié dans notre dernier numéro les résultats de l'exercice 1912-1913 de l'A. E. G. Voici maintenant quelques renseignements sur la marche des quatre grandes sociétés qui forment le consortium *Siemens-Schuckert*.

1. *Siemens et Halske, S. A.* Extrait du compte de profits et pertes :

	1909-1910	1910-1911	1911-1912	1912-1913
Report	1 037 014	1 060 551	1 084 970	1 267 189
Bénéfice brut d'exploitation	12 887 711	13 822 228	14 447 472	14 663 706
Frais généraux	922 704	1 060 366	1 501 769	1 084 084
Intérêts des obligations	1 053 493	1 036 906	1 219 663	1 901 720
Amortissements des immeubles	444 267	456 263	401 884	433 833
Bénéfice net	11 504 258	12 328 743	12 409 125	12 511 197
Dividende	12 %	12 %	12 %	12 %

Le nombre des employés a passé de 77 000, en 1911-1912, à 81 235, à la fin de l'exercice 1912-1913.

Les principaux postes du bilan sont :

	1909-1910	1910-1911	1911-1912	1912-1913
Avoir en banque	22 543 494	20 799 292	21 093 869	8 408 193
Fonds d'Etats	16 846 082	2 221 686	1 531 260	1 362 696
Effets	1 770 864	1 490 840	1 237 612	1 147 286
Participations de longue durée	64 182 774	79 234 315	93 841 946	93 987 271
Matières premières	2 361 231	2 589 929	3 269 836	3 199 923
Objets fabriqués	9 099 175	9 456 104	11 882 548	14 641 972
Débiteurs	23 389 919	19 224 905	27 259 715	37 125 793
Créanciers	20 820 079	17 592 403	19 242 234	18 546 503

2. *Siemens-Schuckertwerke*. Société à responsabilité limitée.

Comptes de profits et pertes :

	1909-1910	1910-1911	1911-1912	1912-1913
Bénéfice brut d'exploitation	13 905 082	18 269 216	20 979 760	23 341 403
Frais généraux	1 485 571	1 912 309	1 773 427	1 888 449
Intérêts des obligations	876 615	866 838	2 206 657	3 420 450
Intérêts des mises de fonds non dénonçables des sociétaires	—	1 300 000	2 600 000	3 250 000
Amortissements des immeubles	1 008 292	1 012 482	1 216 746	1 247 628
Bénéfice net	10 602 481	13 430 067	13 462 955	13 847 970
Dividende	10 %	10 %	10 %	10 %

Principaux postes du bilan au 31 juillet 1913 :

Débiteurs	148 195 544 (dont 15,8 millions avoir en banque)
Effets	1 448 787
Participations et entreprises	22 483 107
Matières premières	16 634 419
Objets fabriqués	47 276 199
Installat. en construction	29 983 658
Terrains	18 448 384
Immeubles	23 522 193
Créanciers	41 268 335
Capital	90 000 000
Mises de fonds non dénonçables des sociétaires	50 000 000
Obligations, env.	78 000 000

Les ateliers ont livré pendant le dernier exercice 132 000 machines, moteurs et transformateurs, représentant une puissance de 4 064 228 chevaux.

3. *Siemens Elektrische Betriebe, S. A.* Compte de profits et pertes au 30 septembre 1913 :

Bénéfice brut d'exploitation	1 831 751
Frais généraux	92 445
Intérêts des obligations	932 085
Amortissement et renouvellement	600 026
Bénéfice net	1 111 738
Dividende	6 1/2 %

Bilan :

Avoir en banque	4 088 243
Participations	7 567 124
Débiteurs	9 817 617
Usines électriques	25 059 278
Créanciers	2 454 428
Amortissement d'usines	1 600 812
Fonds de renouvellement pr usines	1 023 032
Réserve	515 813
Capital-actions	17 500 000
Capital-obligations	21 070 125

Les entreprises qui appartiennent à la Société ou dans lesquelles elle est intéressée ont produit, pendant l'exercice, 44 810 463 kw.-heure.

4. *Elektrizitäts Akt. Ges. Schuckert et Co.* Bénéfice net : 7 296 476 M., dont 5 600 000 attribués au capital-actions de 70 millions, soit un dividende de 8 %, 100 000 à la réserve spéciale et 1 275 588 à compte nouveau.

Bilan. Effets : 42,9 millions. Débiteurs : 17 millions. Participations : 4,3 millions. Créanciers : 1,5 million.

Krupp.

Bénéfice net pour 1912-13 : 43 138 087 (33 759 461 en 1912), réparti comme suit : 1831 753 (5 %) à la réserve légale ; 2 000 000 à la réserve spéciale ; 25 200 000 aux actions, soit 14 % ; 7 000 000 au fonds pour ouvriers et employés ; 166 000 en tantièmes ; 6 926 334 à compte nouveau.

Bilan de clôture de l'exercice 1912-13. Immeubles : 207 493 142. Produits fabriqués : 148 235 415. Brevets et licences : 2. Caisse et avoir en banque : 73 386 092. Titres et participations : 88 009 620. Débiteurs : 40 904 414. Créanciers : 68 539 071. Réserve légale : 9 358 021. Réserves spéciales : 16 000 000. Capital-actions ; 180 millions. Capital-obligations : 53 millions environ.

H. D.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.
Circulaire du Comité central.

HONORÉS COLLÈGUES,

L'assemblée des délégués du 23 août 1913, à Lausanne, a décidé de dénoncer les conventions avec les organes de publicité de la Société. Un nouveau contrat, qui sera soumis à la prochaine assemblée des délégués, a été passé avec la rédaction de la *Schweiz. Bauzeitung*. Nous portons à votre connaissance que l'éditeur de ce périodique nous a exposé qu'il s'est vu obligé, par suite de l'augmentation des frais d'édition résultant, entre autres, du développement de la publication, de porter le prix de l'abonnement à Fr. 25 pour la Suisse et Fr. 30 pour l'étranger.

Les raisons invoquées nous ont paru plausibles, mais nous avons demandé que le prix de l'abonnement annuel pour les membres de notre Société fût réduit à

Fr. 20 pour la Suisse,
et Fr. 24 pour l'étranger.

Tout en nous référant à la circulaire qui vous sera adressée directement par l'éditeur de la *Bauzeitung*, nous

saisissons cette occasion pour vous recommander nos organes qui méritent votre appui.

Au nom du Comité central :

Le Président, H. PETER. Le Secrétaire, A. HERRY.

Zurich, 12 décembre 1913.

Circulaire du Comité central.

Chers Collègues,

La Commission de la Maison bourgeoise de la S. I. A. vient de terminer le troisième volume très intéressant de l'ouvrage : « La Maison bourgeoise ». Il a le titre :

La Maison bourgeoise dans le canton de St. Gall. 1^{re} partie.

Das Bürgerhaus im Kanton St. Gallen. Erster Teil.

La Maison bourgeoise dans le canton d'Appenzell.

Das Bürgerhaus im Kanton Appenzell.

La Société s'est réservée le droit d'acquiescer au prix de Fr. 5.— (prix en librairie Fr. 12.35) un certain nombre d'exemplaires qu'il met à la disposition de ses membres au prix réduit. Nous vous prions de profiter de cette offre avantageuse et de vous servir du bulletin de commande à détacher au bas. A ce prix nous ne pouvons céder qu'un seul exemplaire à chaque membre.

Nous acceptons volontiers encore des commandes aux volumes déjà parus « Uri » et « Genève », également au prix de Fr. 5. Le volume « Uri » peut être livré de suite, le volume « Genève » est épuisé pour le moment.

Zurich, 12 décembre 1913.

Les conférences faites en janvier 1913 par M. le Dr H. Müller et M. le Dr E. Fehr, au 1^{er} cours d'économie politique et de sciences commerciales de notre Société, ont paru comme brochure imprimée sous le titre :

« Baupolizeirecht in der Schweiz »

(« Code des prescriptions de la police des constructions en Suisse. ») Opuscule qui sera d'une grande utilité pour tout architecte ou ingénieur-construteur.

La brochure, qui comprend 117 pages, sera fournie aux membres au prix de Fr. 2.50 au lieu de Fr. 3.—

Pour les commandes, veuillez vous servir du bulletin ci-bas à détacher et à envoyer au Secrétariat de la S. I. A.

Recevez, chers Collègues, nos salutations bien sincères.

Pour le Comité central

de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes :

Le Président,

H. PETER.

Le Secrétaire,

Ing. A. HERRY.

Congrès des ingénieurs-conseils, à Gand.

Le premier congrès des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts s'est tenu à Gand, en juillet dernier. Les associations d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Danemark, des Etats-Unis (New-York et San Francisco), de France, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse y étaient représentées. En outre, des personnalités d'autres pays ne possédant point encore de groupements similaires, y participaient à titre individuel.

Au cours de ce congrès, une Fédération a été créée, qui se propose de poursuivre dans le domaine international le même but que chacune de ces Associations d'ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts dans son propre pays, c'est-à-dire de préciser les règles générales de la profession et les moyens de les développer, de veiller à ce que la compétence et l'honorabilité de ses membres demeurent indiscutables, de multiplier les relations entre ceux qui exercent cette profession, d'établir des tarifs d'honoraires, etc.

Cette Fédération doit en outre se forcer de grouper les efforts de toutes les associations adhérentes, de centraliser leurs études et de faciliter enfin la création d'associations nouvelles dans les pays où elles n'existent point encore.

Les statuts, rédigés et adoptés par le congrès, doivent conserver un caractère provisoire pendant l'année courante et une commission spécialement organisée a reçu mission d'en continuer l'étude, afin de présenter des statuts définitifs lors du prochain congrès, qui aura lieu en 1914, à Berne, à l'occasion de l'Exposition nationale.

La Commission permanente de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts est composée de MM. Prangey, 47, rue de Rome, à Paris, président; Dr Blochmann, de Kiel, et Dr Corthell, de New-York, vice-présidents; Mathot, de Bruxelles, secrétaire; Fleisch, de Lausanne, Prof. Marx, de Californie; Nagtglas-Versteeg, d'Amsterdam, et Modjeski, de Chicago, membres.

Dans le Comité directeur figurent MM. Mathot, 18, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles, président; Gaston Roux, de Paris, vice-président; de Herbais de Thun, de Bruxelles, secrétaire-trésorier; Fleisch, de Lausanne, et Van Dooren, de Scheveningue, membres.

Le siège de la Fédération est à Bruxelles, 18, rue Marie-Thérèse.

Cinq commissions internationales ont été en outre constituées pour étudier les diverses questions figurant déjà à l'ordre du jour du Congrès de Gand, ou celles nouvelles, qui pourraient être proposées par la suite, recueillir tous renseignements complémentaires et préparer des rapports généraux, en vue du Congrès de Berne de 1914.

Ces commissions internationales sont les suivantes :

1^{re} Commission pour les règles relatives aux professions d'ingénieurs-conseils et d'ingénieurs-experts; président, Dr Blochmann, à Kiel.

2^{de} Commission de propagande; président, G. Leroux, à Paris.

3^{de} Commission pour les tarifs d'honoraires; président, lieutenant-colonel Renard, à Paris.

4^{de} Commission pour l'établissement de cahiers des charges; président, Gaston Roux, à Paris.

5^{de} Commission pour les règles relatives aux expertises et arbitrages; président, L. Masson, à Paris.

L'Association suisse des ingénieurs-conseils (A. S. I. C.) existe depuis le mois de mai 1913 et compte actuellement dix-sept membres. Le Secrétariat est à Lausanne, 4, rue Pichard, où les intéressés pourront se procurer les statuts de l'Association, la liste des membres ou tout autre renseignement.